

Baume, a le tort d'entrer dans ce complot et de s'en faire le complaisant agent, ainsi qu'il résulte d'un traité d'Amblagnieu qui contient les promesses faites et les engagements pris à ce dessein. Le dauphin, averti à temps, le fait avorter et attend une occasion favorable d'en faire éclater son ressentiment.

Les annales de cette fin du XIII^e siècle nous montrent, chaque année, les hostilités reprises par l'un de ces princes ennemis, surtout par le dauphin, animé du plus amer ressentiment, les populations ruinées par ces guerres de rivalité, d'ambition et de vengeance, des personnages puissants s'employant à les prévenir ou à les éteindre, les archevêques de Lyon et de Vienne avec quelques seigneurs influents, habituellement médiateurs ou arbitres de ces contestations sans cesse renaissantes, toujours impuissants à calmer l'animosité de ces rivaux qui ne consentent à suspendre la lutte que pour recruter des alliés et se prépare à la guerre (1).

Par un traité du 8 mai 1300, le comte de Savoie fait entrer dans son parti Bertrand de Baux, seigneur d'Orange; il espérait une puissante diversion de ce prince contre le dauphin; celui-ci, de son côté, comptait des alliés considérables et fidèles, le comte de Genevois, le sire de Thoire et de Villars et le seigneur d'Anthon.

En 1300, le Bugey, le Faucigny et la Bresse sont en proie à une guerre de dévastation, suspendue par l'intervention fortuite du comte de Valois, fils du roi de France, et reprise peu de temps après, malgré les dispositions pacifiques des principaux vassaux (2).

(1) Voir Chorier, *Hist. du Dauphiné*, règne d'Humbert; Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie*, règne d'Amédée V; *Hist. universelle*, tome 42.

(2) Muni de pleins pouvoirs, le comte de Valois avait prononcé que celui des deux princes qui reprendrait les armes, payerait quarante mille livres pour les dépenses de la croisade, et que cette somme serait, de part et d'autre, déposée dans les mains du pape; que tout ce qui avait été pris dans